



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260507-2188711-AR

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le : 11/05/2026

ARRÊTÉ N° ARR_2026_332

Objet : Prolongation de l'arrêté municipal n° 2026-169 portant sur autorisation de travail de nuit avenue de l'Europe.(Chantier ETIX- Entreprise Vinci Construction)

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

VU le Code Pénal,

VU l'article L.113.2 du Code de la Voirie Routière,

VU les articles L 411-1 et R 417-1 du Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

VU l'arrêté n° 2021-325 en date du 15 juin 2021, relatif à la réglementation de la salubrité et de l'environnement-Mise à jour,

VU l'arrêté n° 2026-169 en date du 03 mars 2026 autorisant le travail de nuit, avenue de l'Europe à l'entreprise Vinci Construction,

VU l'arrêté n° 2026-221 en date du 26 mars 2026, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric Hucheloup, 4^{ème} adjoint au Maire chargé de l'Environnement et du Cadre de vie,

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise Vinci Construction de prolonger ses travaux de livraison pour la pose d'une charpente métallique du chantier ETIX sis 16 avenue de l'Europe, il y a lieu d'intervenir en horaire nocturne afin de limiter la gêne à la circulation, d'assurer la sécurité des usagers et effectuer des manœuvres de levages dans les conditions optimales,

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté municipal n° 2026-169, en date du 03 mars 2026 est prolongé,

Article 2 : du dimanche 10 mai 2026 au vendredi 19 juin 2026, l'arrêté municipal n° 2021-325, en date du 15 juin 2021, relatif à la réglementation de la salubrité et de l'environnement est dérogé pour les travaux nocturnes de l'entreprise Vinci Construction, sur le chantier Etix sis 16 avenue de l'Europe,

Cette dérogation est accordée à titre strictement temporaire et motivée par :

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

- la nécessité technique liée à la nature des travaux ;
- les impératifs de sécurité des usagers et des intervenants ;
- la volonté de limiter les perturbations de la circulation en période diurne.

L'entreprise devra prendre toutes dispositions utiles afin de réduire au maximum les nuisances sonores pour les riverains (matériels conformes aux normes acoustiques en vigueur, limitation des chocs métalliques, extinction des moteurs hors utilisation, etc.

Article 3 : du dimanche 10 mai 2026 au vendredi 19 juin 2026, l'entreprise Vinci Construction, de 21 heures à 05 heures) est autorisée à intervenir sur le chantier Etx sis 16 avenue de l'Europe,

Article 4 : la signalisation temporaire sera mise en place, surveillée et repliée par l'entreprise Vinci Construction, qui sera seule responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme à la réglementation en vigueur,

Article 5 : les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur,

Article 6 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 07 mai 2026



Pour le Maire, par délégation,

Frédéric Hucheloup
4^{ème} Adjoint chargé de l'Environnement
et du Cadre de vie